

Compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation

Du 07 au 17 juillet 2023

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS	Exprimé	Monsieur Pierre LEROY	
Monsieur Christian BLANC		Monsieur Mathieu GICQUEL	
Monsieur Eric PEYTHIEU		Monsieur Richard NUSSBAUM	
Madame Gaëlle MOREAU		Madame Alice PRUD'HOMME	
Monsieur Nicolas CRUNCHANT	Exprimé	Monsieur Guillaume DEJY	
Monsieur François PHILIP	Exprimé	Monsieur Eric LIONS	
Monsieur Hervé BUISSON		Monsieur Nicolas BUSCA	
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Exprimé	Monsieur Vincent BONNARDEL	
Madame Myriam JAMAL		Monsieur Bernard ZANEBONI	

Publics 4 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN		Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Exprimé
Monsieur Joël PRUVOT	Exprimé	Monsieur Luc MARCHELLO	
Madame Miren KERBRAT	Exprimée	Madame Muriel SANCHEZ	Exprimée
Monsieur Roland QUEINEC	Exprimé	Monsieur Michel ROUSSEAU	
Madame Aurélie FRILET	Exprimée	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	
Monsieur Xavier DUMOULIN		Monsieur Jonathan MOUNAL	
Monsieur Olivier ANTOYE		Monsieur Paul FAUGERAS	Exprimé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Exprimé	Madame Dominique BAYARD	Exprimée
Madame Claire ANDRES		Monsieur Eric RANDU	
Monsieur Claude DESCOMBES	Exprimé	Monsieur Nassire HADJOUT	

Privés 8 / 10 voix délibérantes

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 12

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 8

Selon l'article 10 du chapitre 1 du règlement intérieur du GAL, « afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider de consulter par écrit les membres du comité de programmation ». Il s'avère « nécessité de prendre rapidement une décision sur l'appui de documents transmis par mail (et pouvant se passer d'une rencontre physique) ».

En date du 17 juillet 2023, s'achève une consultation écrite de 10 jours du comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais pour la sélection et la programmation de trois dossiers LEADER et la modification de statuts de deux bénéficiaires.

La règle du double quorum est vérifiée. Ont participé au vote et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 8 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Projets présentés pour programmation et sélection

- FA7 – Pnr du Queyras, en partenariat avec les associations CoDES, Environnement et Solidarité et REC : De la terre à ton assiette
- FA8 – ACSSQ : Itinérance - Résidences en territoire
- FA8 – Université Grenoble Alpes : Cohésion des acteurs du tourisme scientifique sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais : un enjeu citoyen - par le Réseau Nature Science Environnement

2/ Modification d'individu de porteur de projet

- FA2 – SyMEnergie05 : Efficacité énergétique : expérimentation pour mobiliser du tiers-financement au service de la rénovation des bâtiments
- FA7 – Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras : Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !

1/ Projets présentés pour programmation et sélection

De la Terre à ton Assiette Pnr du Queyras, Associations CoDES 05, Environnement et Solidarité et REC

FICHE ACTION 7

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 21 novembre 2022.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 29/40, seul sur son lot, il est classé au 1^{er} rang.

La participation financière de la Région a été votée le 23 juin 2023.

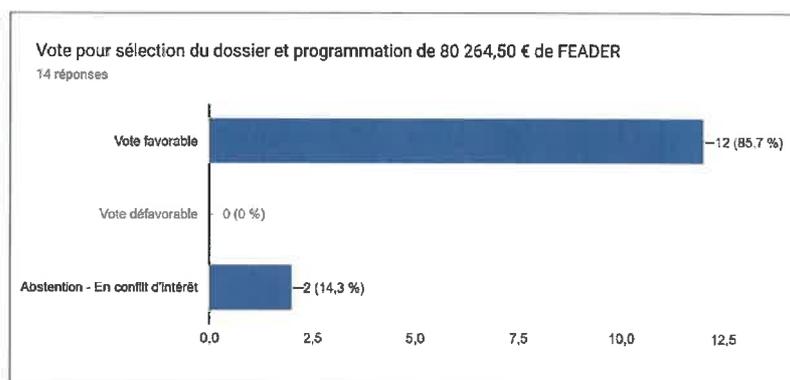
Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants TTC présentés	Montants TTC retenus
Frais salariaux	93 685,00 €	93 554,77 €
Coûts indirects	14 052,75 €	14 033,22 €
Prestations de services	42 000,00 €	41 050,00 €
Coût total du projet	149 738,00 €	
Assiette éligible		148 637,99 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	133 774,17 €
Financier	Montant
Région SUD	53 509,67 €
FEADER	80 264,50 €
Autofinancement	16 099,70 €

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote le montant FEADER à programmer :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 4 membres du collège public et 8 membres du collège privé) – votes de deux suppléants non comptabilisés
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 80 264,50 € de FEADER

**Itinérance - Résidences en territoire
Association Culturelle Sociale et Sportive du Queyras**

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 21 novembre 2022.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 25/40, il est classé au rang 2 de son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 23 juin 2023.

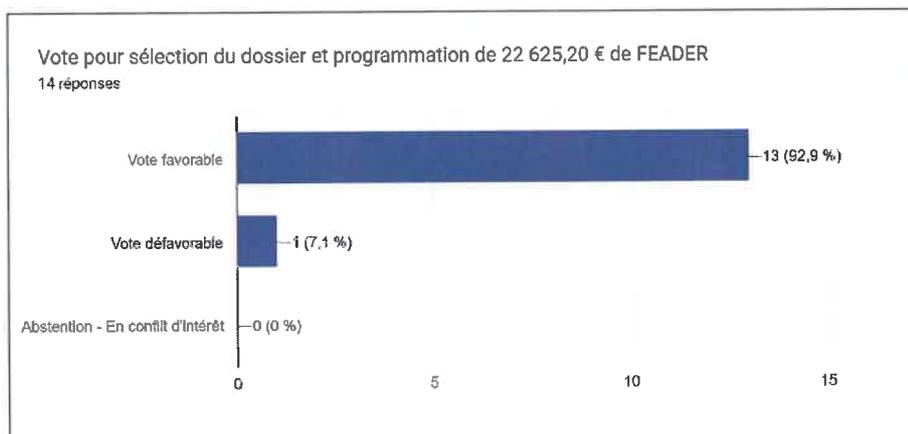
Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants TTC présentés	Montants TTC retenus
Frais salariaux	18 675,00 €	18 675,00 €
Coûts indirects	2 801,25 €	2 801,25 €
Prestations de services	26 000,38 €	25 659,60 €
Coût total du projet	47 476,63 €	
Assiette éligible		47 135,85 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	80 %
Montant aide publique	37 708,67 €
Financier	Montant
Région SUD	15 083,47 €
FEADER	22 625,20 €
Autofinancement	9 767,96 €

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote le montant FEADER à programmer :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 4 membres du collège public et 8 membres du collège privé) – votes de deux suppléants non comptabilisés
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 22 625,20 € de FEADER

**Cohésion des acteurs du tourisme scientifique sur le territoire du PETR du Grand Briançonnais :
un enjeu citoyen - par le Réseau Nature Science Environnement
Université Grenoble Alpes**

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 21 novembre 2022.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 33/40, il est classé au rang 1 de son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 23 juin 2023.

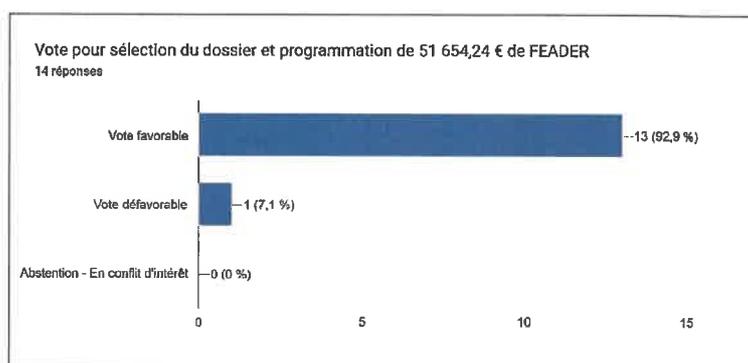
Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants HT présentés	Montants HT retenus
Communication	11 623,98 €	10 260,78 €
Frais salariaux	70 969,47 €	59 376,42 €
Coûts indirects	10 645,42 €	8 906,46 €
Frais de déplacement, restauration, hébergement	4 600,00 €	2 922,50 €
Prestations de services	14 340,00 €	14 189,84 €
Coût total du projet	112 178,87 €	
Assiette éligible		95 656,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	86 090,40 €
Financier	Montant
Région SUD	34 436,16 €
FEADER	51 654,24 €
Autofinancement	24 349,51 €

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote le montant FEADER à programmer :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 4 membres du collège public et 8 membres du collège privé) – votes de deux suppléants non comptabilisés
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	1
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 51 654,24 € de FEADER



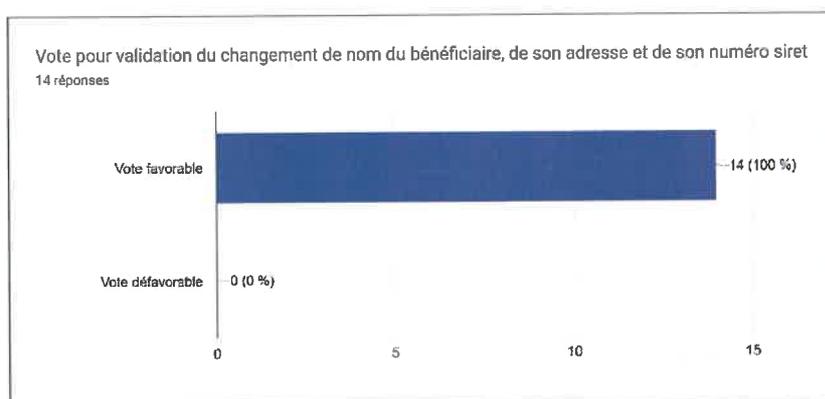
2/ Modification d'individu de porteurs de projet

Efficacité énergétique : expérimentation pour mobiliser du tiers-financement au service de la rénovation des bâtiments
SyMEnergie 05

FICHE ACTION 2

L'adresse du siège social du syndicat a été modifiée pour être domicilié à Chorges et le syndicat a changé de dénomination suite à l'obtention de la marque Territoire d'Énergie, entraînant une modification du numéro siret.

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote les modifications :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 4 membres du collège public et 8 membres du collège privé) – votes de deux suppléants non comptabilisés
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

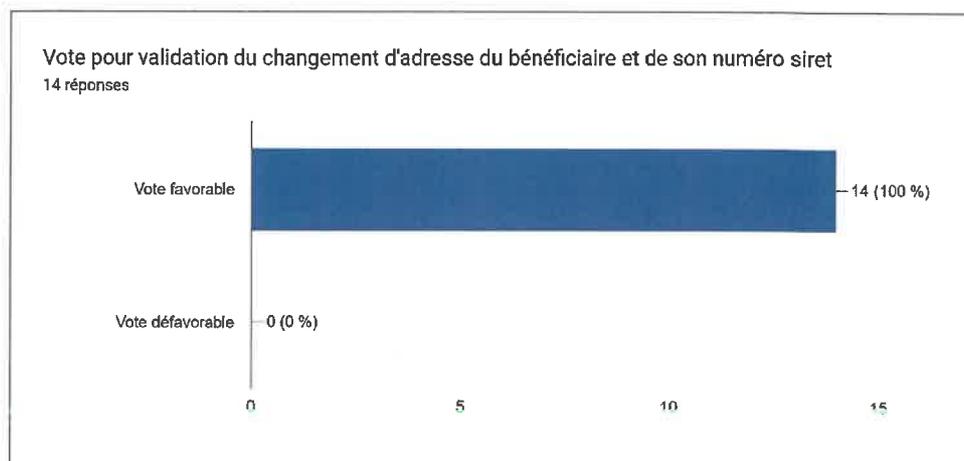
Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour modification de l'individu

Fabrication de Bleu du Queyras, pour des fromages homogènes !
Association Interprofessionnelle du Bleu du Queyras

FICHE ACTION 7

L'adresse du siège social de l'association a été pour être domiciliée à Gap, entraînant une modification du numéro siret.

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote les modifications :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 4 membres du collège public et 8 membres du collège privé) – votes de deux suppléants non comptabilisés
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	12
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	12

Décision du comité de programmation :
Vote Avis Favorable pour modification de l'individu

Aucune question n'a été posée et l'ordre du jour étant épuisé, le compte rendu de la consultation écrite du comité de programmation est édité.

Le 01/08/2023


Le Président du GAL

